

Actualités

Posté par :

Publiée le : 08/06/2010 08:37:29

Recrutement d'une éco-conseillère À compter de janvier 2011, les agences immobilières auront obligation d'afficher le diagnostic de performance énergétique (DPE) de tout logement mis en location ou en vente. En vue de cette échéance, la chambre régionale de la Fédération nationale de l'immobilier (Fnaim), première organisation syndicale des professionnels du secteur, a décidé de renforcer son action de conseil envers ses 175 adhérents bas-rhinois et ses 91 haut-rhinois (agents immobiliers, administrateurs de biens et diagnostiqueurs). ...